Conditions générales de vente ALSO Suisse SA

Valables à partir du 1er juillet 2025 - V. 1.0

SOMMAIRE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU CONTRAT 2
2. OFFRE ET CONCLUSION DU CONTRAT 2
3. OBLIGATIONS DE COLLABORATION DES PARTIES 3
4. CONDITIONS TARIFAIRES ET MODALITES DE PRIX 3
5. MODALITES DE LIVRAISON ..... **Fehler! Textmarke nicht definiert.**
6. CONDITIONS DE PAIEMENT ET FACTURATION ..... **Fehler! Textmarke nicht definiert.**
7. POLITIQUE DE RETOUR DES PRODUITS 5
8. SERVICES ÉLECTRONIQUES 5
9. LOGICIEL 6
10. GARANTIE LEGALE ET CONTRACTUELLE 6
11. RESPONSABILITÉ 7
12. RESILIATION ET EXPIRATION DU CONTRAT 8
13. SÉCURITÉ ET INTEGRITE DES DONNÉES 8
14. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 8
15. ABSENCE DE GARANTIE D'ALSO PAR LE CLIENT 9
16. RECOURS A LA SOUS-TRAITANCE PAR ALSO 9
17. CESSION ET TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS ..... **Fehler! Textmarke nicht definiert.**
18. ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ 9
19. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES 9
20. EXPORTATION 10
21. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET PRATIQUES INTERDITES 10
22. DURABILITÉ & ESG (ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE) 11
23. RÉSERVE DE PROPRIETE 11
24. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES 11
25. CLAUSE DE SAUVEGARDE 11
26. FORCE MAJEURE 11
27. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE 12
28. DISPOSITIONS DIVERSES ..... **Fehler! Textmarke nicht definiert.**

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU CONTRAT

1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après "**CGV**") définissent les droits et obligations entre ALSO Suisse SA, dont le siège est situé Meierhofstrasse 5, CH-6032 Emmen (ci-après "ALSO") et ses Clients (voir article 1.4 ci-dessous, ci-après le "**Client**") dans le cadre de l'ensemble des relations commerciales portant sur les Produits, logiciels et services proposés par ALSO (ci-après les "**Produits**"). Des dispositions contractuelles spécifiques peuvent s'appliquer, notamment : (i) les conditions particulières relatives aux prestations de service ou aux services électroniques fournis ou mis à disposition par ALSO (ci-après les "**Conditions Spéciales de Service**"), (ii) les conditions particulières applicables aux Produits commercialisés par ALSO (ci-après les "**Conditions Particulières de Produit**"), (iii) les conditions particulières relatives aux prestations d'expédition, incluant les dispositions en vigueur concernant les accords postaux ou (iv) tout contrat individuel conclu entre ALSO et le Client (ci-après l'ensemble des dispositions contractuelles convenues, le "**Contrat**"). En cas de contradiction entre les présentes CGV et les dispositions du Contrat, ces dernières prévaudront. Les CGV sont consultables à l'adresse suivante:https://www.also.ch/ec/cms5/de_6110/6110/legal/agb/index.jsp.

1.2 Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les relations commerciales actuelles et futures entre les parties, même si elles ne sont pas expressément reconfirmées à chaque transaction. Toute condition générale ou particulière émanant du Client, mentionnée notamment dans les bons de commande, courriers, offres ou appels d'offres, ne saurait s'appliquer sans l'accord préalable et écrit d'ALSO. Le fait pour ALSO de fournir des prestations ou de livrer des Produits ne saurait en aucun cas être interprété comme une acceptation tacite des conditions commerciales du Client.

1.3 Les accords individuels conclus par écrit entre ALSO et le Client (ci-après "**Contrat Individuel**") ne prévalent sur les présentes Conditions Générales que dans la mesure où cette primauté est expressément stipulée dans ledit Contrat Individuel.

1.4 Est considéré comme Client toute entreprise ou une personne physique inscrite au registre du commerce concluant avec ALSO des contrats en lien direct avec son activité professionnelle, dans le but de revente et dans un cadre strictement professionnel. En acceptant les présentes Conditions Générales, le Client reconnaît expressément satisfaire à ces critères.

2. OFFRE ET CONCLUSION DU CONTRAT

2.1 Les offres émises par ALSO sont faites sans engagement et ne constituent qu'une invitation adressée au Client à soumettre une commande (ci-après la "**Commande**"). Les dessins, illustrations, dimensions, poids et autres caractéristiques techniques ou descriptives sont fournis à titre indicatif uniquement et ne seraient être considérés comme des caractéristiques garanties, sauf stipultaion écrite expresse en ce sens.

2.2 Toute Commande, ainsi que la conclusion d'un contrat entre ALSO et le Client est subordonnée à une confirmation écrite ou électronique émise par ALSO. En cas de livraison immédiate, cette confirmation peut être valablement remplacée par un bon de livraison ou une facture émise par ALSO.

2.3 Le Client est irrévocablement lié par toute Commande transmise oralement (notamment par téléphone), par écrit ou par voie électronique.

2.4 La conclusion du contrat est en tout état de cause conditionnée à la légitimation du Client, laquelle est réputée acquise uniquement si les conditions cumulatives suivantes sont remplies : le Client a été accepté par ALSO et enregistré dans sa base de données Clients, le Client a expressément accepté les présentes Conditions Générales, un contrôle de solvabilité positif a été réalisé; une limite de crédit individuelle a été fixée par ALSO (cf. article3.4.).

2.5 Toute demande de modification ou annulation d'une commande par le Client doit faire l'objet d'un accord préalable et écrit d'ALSO. Le cas échéant, ces demandes seront traitées conformément aux dispositions relatives aux retours prévues à l'article 7. ALSO se réserve le droit de facturer au Client les frais engendrés, y compris les éventuels frais de déplacement ou d'intervention.

2.6. Le Client est tenu de signaler à ALSO toute incohérence entre le contenu de la commande qu'il a passée et les données enregistrées par ALSO, dans un délai maximum de six (6) jours à compter de leur découverte. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les données telles qu'enregistrées et renonce à toute réclamation à ce titre.

3. OBLIGATION DE COLLABORATION DES PARTIES

3.1 Le Client s'engage à fournir à ALSO en temps utile toutes les informations nécessaires à la bonne exécution du contrat. Il doit également veiller à remplir immédiatement et dans les délais requis toutes ses obligations de coopération. A ce titre, le Client doit permettre à ALSO l'accès aux locaux, systèmes et ressources nécessaires à l'exécution des prestations.

3.2 Le Client s'engage à informer immédiatement ALSO de toute modification substantielle concernant sa situation juridique ou commerciale, notamment et en ce qui concerne son adresse de facturation ou de livraison sa forme juridique, la composition de ses associés, ainsi que tout événement financier susceptible de compromettre la continuité de son activité.

3.3 Le Client autorise ALSO à effectuer des vérifications auprès de tiers concernant la relation contractuelle. Il s'engage à donner son accord écrit à ALSO sur demande, notamment pour les besoins liés à l'évaluation de la solvabilité, ou à toute autre vérification nécessaire.

3.4 Conformément à l'article 1.4, ALSO définit les critères d'authentification applicables à chaque Client A ce titre, ALSO fixe une limite de crédit individuelle ainsi que, le cas échéant, d'autres conditions particulières, en fonction du chiffre d'affaires annuel prévisionnel du Client et de son évalution de sa solvabilité. En cas d'indices d'insolvabilité ou de doutes raisonnables sur la capacité financière du Client, ALSO se réserve le droit, à tout moment, de réviser la limite de crédit ou d'exiger un paiement anticipé.

3.5 Tant que le prix d'achat convenu contractuellement n'a pas été intégralement réglé, le Client est tenu de conserver les Produits livrés par ALSO en bon état, de les manipuler avec soin et de les assurer contre tous les risques susceptibles de compromettre leur intégrité ou leur valeur.

3.6 En cas de dépassement de la limite de crédit, de non paiement dans les délais d'un acompte exigé, ou de manquement à toute autre obligation de coopération, ALSO est libérée de son obligation de livraison. Dans ces cas, le Client pourra se voir proposer une livraison conditionnée à un paiement anticipé. Les frais supplémentaires en résultant seront à la charge exclusive du Client, sans préjudice du droit d'ALSO de réclamer des dommages et intérêts pour tout retard. ALSO est en droit de prendre toute mesure nécessaire pour prévenir ou limiter les dommages.

3.7 Le Client s'engage à ne pas utiliser, vendre, revendre, transférer ou promouvoir, directement ou indirectement, les Produits ou services sans l'accord écrit préalable d'ALSO ou du fabricant, notamment dans les cas suivants:

a) en tant que composant d'un aéronef, d'un engin spatial, d'un missile militaire ou maritime ou d'un drone ou de tout équipement de soutien ou de contrôle au sol destiné au guidage, à la navigation ou le pointage d'un aéronef, d'un véhicule spatial ou au ciblage de tels dispositifs ;

b) dans le cadre dela conception, du développement, de la fabrication ou de l'utilisation d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques, d'armes de destruction massive, de véhicules aériens sans pilote ou à des fins liées directement ou indirectement à des activités terroristes ;

c) dans des environnements à haut risque où une défaillance ou un dysfonctionnement du Produit pourrait raisonnablement entraîner la mort ou des blessures graves, des matériels ou immatériels importants ou des atteintes significatives à l'environnement ;

d) à destination d'utilisateurs finaux militaires ou pour une utilisation finale à des fins militaires.

4. CONDITIONS TARIFAIRES ET MODALITES DE PRIX

4.1 Sauf indication contraire, les prix des Produits et services communiqués ou confirmés par ALSO s'entendent en francs suisses (CHF), hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA). ALSO se réserve le droit de modifier à tout moment, sans préavis, les prix et les conditions sans que cela n'ouvre droit pour le Client à une résiliation anticipée ou une quelconque indemnisation. Les augmentations tarifaires, notamment celles résultant de hausses de prix imposées par les fabricants, les fournisseurs, les assureurs, les autorités fiscales, de l'inflation, ou des variations climatiques restent réservées jusqu'à la livraison effective des Produits ou pendant l'exécution des prestations de service.

4.2 Dans le cadre des affaires de projet, des tarifs spécifiques, distincts des listes de prix standard d'ALSO, peuvent s'appliquer. Ces prix sont soumis à l'approbation du fabricant ou du fournisseur concerné. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des conditions imposées par le fabricant dans le cadre de ces affaires. En particulier, il lui incombe de fournir, dans un délai de dix (10) jours suivant la livraison au Client final, la preuve de la vérification effectuée auprès de ce dernier.

4.3 Le Client est tenu de se conformer strictement aux directives applicables aux affaires de projet, émanant d'ALSO et/ou du fabricant. En cas de manquement à ces directives, ALSO se réserve le droit :

- de refacturer au Client tout indûment perçu ou versé;

- et/ ou d' exclure le Client de toute participation future à des conditions tarifaires préférentielles dans le cadre de projets.

5. MODALITES DE LIVRAISON

5.1 Les Produits et services commandés sont livrés exclusivement en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein, à partir de l'entrepôt d'ALSO selon d'Incoterm ExWorks (Incoterms® 2020). Sauf accord écrit exprès contraire, ALSO n'assume aucune prestation d'exportation pour le compte du Client et n'agit en aucun cas en tant qu'exportateur.

5.2 Le Client peut retirer les Produits ou mandater un tiers à cet effect pendant les heures d'ouverture d'ALSO. A la demande du Client, ALSO peut organiser la livraison des Produits, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers mandaté. Les modalités de livraison sont définies dans les conditions particulières de service "Réglementation du port" (https://www.also.ch/ec/cms5/de_6110/6110/legal/agb/index.jsp).
En cas de retrait par le Client, celui-ci doit intervenir dans un délai de cinq (5) jours à compter de la date de facturation. Le transfert des risques au Client s'opère à la date de facturation. Pendant ce délai,les Produits sont conservés aux frais et aux risques du Client. A défaut de retrait dans le délai imparti, le Client est réputé en retard de réception. Dans ce cas, ALSO est en droit à sa seule discrétion :

- de stocker les Produits, ou de les faire stocker par un tiers,

- de les expédier au Client,

- ou de résilier le contrat.

Les frais de stockage et/ou d'expédition sont à la charge exclusive du Client. Cette disposition s'applique également aux stockages intermédiaires imprévus, pour lesquels ALSO ne saurait être tenu responsable.

5.3 Le Client est tenu de procéder immédiatement après la livraison ou l'enlèvement, à la vérification de la conformité des Produits livrés, notamment en ce qui concerne leur intégralité, leur concordance avec les documents de livraison et l'absence de défauts apparents. Toute divergence ou tout défaut visible doit être signalé par écrit sans délai. En l'absence de réclamation écrite dans un délai de six (6) jours ouvrables suivant la réception des Produits ou le début de la prestation de service, la livraison est réputée conforme au contrat, sauf en cas de défaut non décelable malgré un contrôle minutieux. Les dommages liés au transport ou les manquements quantitifs identifiables doivent être mentionnés sur le bon de livraison. Les défauts non signalés dans les délais sont réputés acceptés.

5.4 Les écarts ou défauts mineurs ne peuvent justifier un refus de réception par le Client. ALSO s'engage à les corriger dans un délai raisonnable.

5.5 En l'absence de notification dans les délais convenus de divergences significatives ou de défauts conformément aux articles 5.1 à 5.4 , les Produits et prestations sont réputés acceptés de plein droit.

5.6 Le lieu d'exécution des obligations contractuelles relatives aux Produits et aux prestations est le siège d'ALSO.

5.7 Les dates et les délais de livraison sont communiquées à titre indicatif, en toute bonne foi, sans garantie. Leur respect est conditionné à la livraison ponctuellepar les fabricants **oufo**urnisseurs.. **ALSO n'est responsable que du non respect des délais expressément confirmés par écrit.** Tout délai convenu est prorogé de la durée du retard imputable au Client dans l'exécution de ses propres obligations contractuelles.

5.8 ALSO se réserve le droit d'effectuer des livraisons ou prestations partielles.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT ET FACTURATION

6.1 Toutes les factures d'ALSO sont exigibles net dans les quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de facturation. A l'issue de ce délai, le Client est réputé en retard de paiement sans qu'un rappel ne soit nécessaire. ALSO est en droit d'appliquer un intérêt moratoire de 7% par an.

6.2 En cas de retard de paiement du Client, l'ensemble des créances deviennent immédiatement exigibles. ALSO peut, sans mise en demeure préalable, subordonner toute nouvelle prestation ou livraison au règlement intégral des factures échues, à des paiements anticipés ou à la fourniture de garanties.

6.3 ALSO est autorisé à suspendre la mise à disposition ou la livraison de services et de Produits dès constat du retard de paiement. Toutes les conséquences découlant de cettesuspension sont à la charge exclusive du Client. ALSO se réserve le droit

de facturer des frais raisonnables pour la levée du blocage.

6.4 ALSO est en droit de réclamer le remboursement de tous les frais liés aux rappels, procédure de recouvrement, poursuites judiciaires et autres démarches juridiques. Des frais administratifs de CHF 50.00 sont appliqués à partir du deuxième rappel. En cas de négociations de paiement infructueuses ou d'accord de paiement échelonné, ALSO peut facturer des frais de traitement uniques de CHF 150.00, incluant les frais de port, les démarches de clarification et services de tiers.

6.5 Tout paiement du Client ne pouvant être imputé à une facture ou à un autre poste ouvert est enregistré sur le compte du Client sous forme de note de crédit (ci-après "**note de crédit**"). Ces notes de crédit restent visibles dans la liste des postes ouverts pendant une durée minimale d'un (1) an à compter de leur date d'émission. A l'issue d'un délai de trois (3) ans à compter de création de la note de crédit, ALSO est en droit de procéder à son amortissement. Passé ce délai, le Client renonce irrévocablement à toute demande de remboursement afférente à ladite note de crédit.

7. POLITIQUE DE RETOUR DES PRODUITS

7.1 Les retours ou échanges de Produits ne sont admis qu'à titre exceptionnel, sous réserve d'un accord écrit préalable ou conformément aux directives de retour en vigueur. Seuls les Produits achetés auprès d'ALSO sont élisibles au retour, sur présentation d'une preuve d'achat (copie du bon de livraison ou de la facture). Le Client doit solliciter un numéro d'autorisation de retour (ci-après "**RMA**") dans un délai de vingt (20) jours calendaires suivant la date de facturation. Le RMA est valable pendant quatorze (14) jours civils à compter de sa confirmation. Le retour doit être effectué dans ce délai, dans un emballage d'origine intact et non ouvert, accompagné de la preuve d'achat , d'une copie du bon de livraison et/ou de la facture et de la justification du retour aux frais et aux risques du Client, à l'adresse indiquée par ALSO. En cas de variation de prix entre la date d'achat et le retour, ALSO se réserve le droit de créditer la valeur la plus basse.Un forfait administratif pourra être facturé selon la liste de prix en vigueur. Tous les frais liés au retour, y compris le transport sont à la charge exclusive du Client.

7.2 Pour les Produits défectueux, le Client doit respecter les procédures définies par ALSO ou par le fabricant/fournisseur concerné. En l'absence de description du défaut, ALSO est autorisé à effectuer une analyse technique aux frais du Client.

7.3 ALSO se réserve le droit de refuser ou retourner, aux frais et risques du Client, tout Produit : dont l'emballage d'origine est manquant, présentant des dommages ou défauts, , retourné sans numéro de RMA ou retourné hors délai. Si ALSO accepte un retour non conforme, elle peut appliquer une réduction sur le montant remboursé. L'état du Produits est évalué à sa réception par le centre de retour compétent.

7.4 Les Produits non facturés ou dépourvu de numéro de traitement ne sont pas acceptés et sont retournés au Client à ses frais et aux risques. Les frais de contrôle et d'expédition liés à ces retours non autorisés sont à la charge du Client.

7.5 Lorsque le traitement d'un retour nécessite une décision du fabricant, ALSO est en droit de suspendre tout remboursement jusqu'à la résolution définitive du dossier

7.6 L'échange de pièces détachées, modules ou d'appareils complets n'a pas pour effet de prolonger ou de renouveler les délais de garantie initiaux, sauf en ce qui concerne les pièces remplacées dans le cadre de la correction d'un défaut.

8. SERVICES ELECTRONIQUES

8.1 Dans le cadre de l'exécution du contrat, ALSO met à disposition du Client divers services électroniques via des solutions logicielles et systèmes numériques (notamment pour la commande, la gestion de stock, les boutiques en ligne, etc. ; ci-après "**services électroniques**"). L'utilisation de certaines e-services peut être soumise à des conditions particulières supplémentaires.

8.2 Lorsque ALSO met à disposition du Client un logiciel pour l'utilisation d'un service électronique, le Client est tenu d'accepter les conditions de licence du concédant avant toute utilisation. Sans préjudice de l'application des présentes conditions générales, le Client s'engage à respecter les exigences applicables en matière de sécurité des données (notamment celles prévues à l'article 14)

8.3 Sauf stipulation contraire expresse, le Client est responsable de la mise à disposition de l'infrastructure matérielle et logicielle nécessaire à l'utilisation des services électroniques. Il lui incombe de garantir la conformité technique de ses équipements. Le Client est également responsable de la saisie, de la mise à jour, du contenu et dutraitement licite des données utilisateurs sous son contrôle.

8.4 L'accès aux services électroniques est réservé aux Clients valablement enregistrés auprès d'ALSO. Une fois l'enregistrement validé, le Client reçoit les identifiants d'accès (nom d'utilisateur et mot

de passe), pour accéder à son espace sécurisé. Le Client, en tant qu'administrateur principal, doit veiller à ce qu'ALSO dispose à tout moment d'informations à jour sur les utilisateurs autorisés et les responsables de compte. Il doit désactiver sans délai les accès devenus obsolètes(ex : départ d'un collaborateur) et modifier les mots de passe concernés. En cas de manquement grave (ex retard de paiement, non respect des obligations contractuelles, suspicion de fraude), ALSO se reserve le droit de suspendre l'accès du Client aux services électroniques.

8.5 Les identifiants d'accès sont strictement personnels et confidentiels.Ils ne doivent en aucun cas être communiqués à des tiers non autorisés. Les mots de passe doivent être robustes,ne pas être enregistrés sur les navigateurs ou dispositifs et être renouvelés au minimum tous les trois (3) mois ou plus fréquemment à la demande d'ALSO. Le Client s'engage à activer l'authentification multi-facteurs (MFA) pour l'accès à son compte ainsi que pour l'adresse e-mail associée.

8.6 Les Services électroniques peuvent être proposés à titre gratuit ou payant. L'obligation de paiement prend effet au plus tard au moment de l'utilisation, de la mise à disposition ou de la souscription au service concerné.

8.7 L'accès à un service électronique confère au Client un droit non exclusif, non transférable et révocable.Toute sous-licence ou le cession des droits d'utilisation à des tiers est interdite sans l'accord écrit préalable d'ALSO. ALSO accorde au Client le droit, d'importer dans son système de gestion les informations issues de l'outil E-Business. Tous les droits de propriété intellectuelle restent la propriété exclusive d'ALSO ou du concédant de licence.

8.8 Le Client ne peut utiliser les identifiants, données ou contenus que dans le cadre prévu contractuellement et pour ses propres besoins. **Le Client et ses utilisateurs autorisées sont responsables de l'utilisation conforme et licite des services.** Il est strictement interdit de décompiler, desassembler, éditer, modifier ou de d'altérer de quelque manière que ce soit les logiciels liés aux services électroniques.

8.9 ALSO se réserve le droit de modifier à tout moment l'étendue des services électroniques, y compris les solutions logicielles associées et les conditions particulières applicables, afin de lesadapter aux évolutions techniques, réglementaires ou opérationnelles.

8.10 Par le biais de la plateforme ALSO Cloud Marketplace (ci-après "**ACMP**"), ALSO met à disposition du Client une place de marché en ligne complète dédiée à la vente, au support, au reporting et à l'autogestion d'une large gamme de services Cloud. L'accès à ACMP est conditionné à l'acceptation préalable de conditions contractuelles spécifiques distinctes.

9. LOGICIEL

9.1 Toutes les marques figurant sur les Produits sont la propriété exclusive du fournisseur/fabricant concerné. Leur utilisation est soumise à l'autorisation écrite préalable du titulaire des droits. L'utilisation et la livraison de logiciels sont régies parles contrats de licence accompagnant les Produits.

9.2 Lorsque des logiciels sont inclus dans la livraison: - le Client professionnel est autorisé à les revendre une seule fois, - le Client final est autorisé à les utiliser exclusivement pour ses propres besoins.Toute reproduction ou transmission à un tiers est interdite, sauf accord écrit spécifique. L'utilisation du logiciel est également soumise aux contrats de licence du fabricant.

9.3 ALSO décline toute responsabilité en cas de violation des droits de propriété intellectuelle résultant de l'exportation des Produits vers un pays autre que celui de livraison initiale, dès lors qu' ALSO ne peut garantir la protection des droits dans les juridictions concernées.

9.4 En cas de réclamation d'un tiers à l'encontre du Client ou de son propre Client pour atteinte à des droits de propriété industrielle (brevet, droits d'auteur, etc..) liée à des Produits tiers livrés, le Client doit en informer et par écrit ALSO. ALSO transmettra ces informations au fournisseur et/ou au fabricant et leur demandera de prendre des mesures appropriées.

9.5 Sous réserve des articles 9.1 et 11, ALSO exclut toute responsabilité relative aux logiciels open source utilisés par elle-même ou par des tiers. ALSO décline également toute responsabilité et garantie concernant les logiciels mis à disposition, leur installation et leur bon fonctionnement.

9.6 En cas de revente ou de transmission légale de logiciels ou de contenus numériques, le Client s'engage à transférer à l'acquéreur les obligations découlant des conditions d'utilisation et de garantie du fabricant.

9.7 Le Client doit s'assurer que les offres à caractère académique, gouvernementale ou à but non lucratif ne sont revendues qu'à des Clients remplissant les conditions d'éligibilité correspondantes.

9.8 Le Client doit mettre en place les mesures organisationnelles nécessaires pour prévenir toute copie illicite des logiciels oucontenus numériques. Il s'engage à respecter les instructions du concédant de licence à cet égard. Garanties legales et contractuelles

10. GARANTIE ET GARANTIE

10.1 Le Client reconnait qu'ALSO ne procède à aucun contrôle de réception des Produits livrés par les fabricants ou fournisseurs, notamment en ce qui concerne les défauts matériels et la fonctionnalité. Le Client et, le cas échéant,le Client final, sont seuls responsables du choix, de la configuration, de l'intégration, de l'utilisation des Produits ainsi que des résultats obtenus.

10.2 La garantie d'ALSO ne s'applique pas aux ressources fournies par le Client, y compris celles acquises par ALSO à la demande du Client.

10.3 L'étendue de la garantie est définie en priorité par les caractéristiques garanties figurant dans la confirmation de commande et subsidiairement par la description du Produit émise par le fabricant ou le fournisseur. Le délai de garantie applicables aux consommateurs est de 24 mois pour les Produits neufs et de 12 mois pour les Produits d'occasion.

10.4 Toute garantie de la part d'ALSO est exclue, sauf stipulation expresse**. Pour les Produits de tiers, la responsabilité d'ALSO envers le Client est limitée à celle que le tiers (fabricant, fournisseur, importateur, concédant de licence, ou prestataire de services) assume à l'égard d'ALSO.** L'unique obligation d'ALSO consiste, dans la mesure du possible, à céder au Client les droits de garantie et/ou de réclamation dont elle dispose à l'encontre du tiers. Le Client reconnaît que, conformément aux conditions du tiers, la garantie se limite généralement, à la discrétion de ce dernier, à la réparation, au remplacement du Produit défectueux ou à l'émission d'un avoir.

10.5 La garantie est exclue en cas de défauts résultant notamment : a) d'un entretien insuffisant ou interrompu ; b) du non-respect des instructions d'utilisation ou d'installation ; c) d'une utilisation non conforme ou contraire aux instructions du mode d'emploi ; d) de l'usage des pièces et d'accessoires non autorisés; e) de l'usure naturelle ou fin de vie du Produit ; f) d'un traitement inapproprié ; g) de transformations, modifications ou réparations non autorisées par le Client ou des tiers ; h) de l'absence ou de l'altération du numéro de série ; i) d'influences extérieures, notamment les cas deforce majeure ou tout autre événement échappant au contrôle d'ALSO ni du fabricant/fournisseur.

10.6 Une garantie constitue une prestation contractuelle volontaire du fabricant ou du fournisseur, excédant les droits légaux de garantie. Toute prestation de garantie non prise en charge par le fabricant/fournisseur sera facturée au Client.

10.7 La constatation d'un défaut couvert par la garantie ne confère pas au Client le droit de résilier le contrat de vente ni de le considérer comme annulé.

10.8 ALSO garantit que les prestations de service sont exécutées avec professionnalisme et diligence. Une obligation de résultat au sens d'un contrat d'entreprise n'existe que si elle est expressément convenue dans un contrat individuel.

10.9 S'agissant des prestations de services, ALSO ne garantit pas l'absence d'interruption de ses systèmes électroniques (y compris, sans s'y limiter, les offres Platform-as-a-Service, E-Services, etc.) ni l'intégrité ou la conservation des données transmises.

10.10 Aucune garantie ne s'applique à la disponibilité, à l'actualité ou à l'exactitude des contenus et informations mis à disposition du Client par voie électronique.

11. RESPONSABILITÉ

11.1 La responsabilité d'ALSO est strictement limitée aux dommages couverts par la garantie matérielle. Toute autre responsabilité d'ALSO, de ses auxiliaires et de tiers mandatés par ALSO est exclue dans les limites autorisées par la loi. En particulier, ALSO ne répond pas des dommages indirects, du manque à gagner ou de tout autres préjudice matériel ou immatériel n'affectant pas directement le Produit.

11.2 En tout état de cause, la responsabilité d'ALSO est limitée aux dommages directs et immédiats, à hauteur du prix de vente du Produit concerné et uniquement si le Client démontre que ces dommages résultent d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave d'ALSO.

11.3 S'agissant des prestations de service, la responsabilité d'ALSO se limite à leur exécution avec soin et professionnalisme. En cas de défaillance contractuelle, ALSO s'engage à remédier à la non-conformité par une réparation appropriée.

Kommentiert [CD1]: 10.2 is missing

11.4 La responsabilité d'ALSO pour les dommages liés au transport est strictement limitée à la couverture prévue par les conditions spécifiques de la convention de port (cf. article 1.1).

11.4 ALSO décline toute responsabilité concernant les logiciels par elle-même ou des tiers (notamment les applications web, les offres Platform as a Service, etc.), leur installation, leur fonctionnement ininterrompu ou exempt d'erreurs. En particulier, ALSO ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni à la conservation de données, et ne répond d'aucune perte de données, usage abusif ou dommages indirects tels que perte de chiffre d'affaires ou interruption d'activité.

11.4 Les Produits sont exclusivement destinés à un usage commercial ou privé courant conformément aux spécifications du fabricant et aux instructions d'utilisation. Toute utilisation dans des environnements critiques tels que les systèmes de sécurité, installations nucléaires, des infrastructures militaires, dispositifs vitauxou fabrication d'armes est strictement interdite. Aucune responsabilité ne saurait être engagée en cas d'usage dans ces contextes.

11.5 Le Client est responsable envers ALSO de tout dommage, quelqu'en soit la cause juridique, résultant i) des Produits livrés par le Client à ALSO ou ii) d'une'utilisation non conforme des Produits par le Client ou par des tiers, y compris le non-respect des obligations de coopération prévues à l'article 3 . En cas de réclamation d'un tiers, (notamment un fabricant ou fournisseur) à l'encontre d'ALSO du fait du manquement du Client à ses obligations contractuelles, le Client s'engage à indemniser intégralement ALSO, y compris les frais de procédure et de défense.

12. RESILIATION ET EXPIRATION DU CONTRAT

12.1 En l'absence de durée déterminée , chaque partie peut résilier le Contrat à tout moment moyennant un préavis d'un (1) mois, par écrit ou par e-mail à legal@also.com, accompagné d' une signature électronique valide, sauf disposition contraire.

12.2 ALSO peut résilier le contrat avec effet immédiat et sans indemnité en cas de motif légitime, notamment: a) retard ou défaut de paiement du Client, b) faillite, cessation de paiement procédure de sursis ou accord avec les créanciers (c) Changement de contrôle du Client, e) Force majeure, f) violation des obligations de confidentialité, de sécurité ou de protection des données, g) manquement grave et répété à des obligations contractuelles essentielles h) résiliation de la relation contractuelle par un sous-traitant clé d'ALSO.

12.3 La résiliation du contrat entraîne la suppression immédiate de tous les droits du Client à utiliser les services et leurs contenus, y compris les éléments personnalisés ou optimisé. ALSO procècdera à la suppression des données utilisateur contenues dans les services.

12.4 Sauf accord contraire, le Client s'engage à restituer à ALSO à la fin du contrat, l'ensemble des données, documents et droits de propriété intellectuelle mis à sa disposition.

12.5 ALSO se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts et le remboursement de tout frais ou dépenses résultant d'une résiliation anticipée du contrat.

13. SECURITE ET INTEGRITE DES DONNEES

13.1 Lors de l'utilisation des services électroniques fournis par ALSO, le Client s'engage à mettre en oeuvre toutes les mesures techniques appropriées, conformes à l'état de l'art, afin de prévenir tout usage abusif des données et tout accès non autorisé à soninfrastructure. Il est seul responsable de la gestion des accès, de la sécurité et de la protection des fichiers sur ses propres systèmes ainsi que lors de leur transmission. Le Client s'engage également à effectuer des sauvegardes régulières de ses données. Des exigences techniques pour l'utilisation des services électroniques peuvent être définies dans des conditions de service particulières.

13.2 Le Client s'engage à imposer cette obligation à ses collaborateurs ainsi qu'à tout tiers mandaté dans le cadre de l'utilisation des services électroniques...

13.3 Le Client doit immédiatement informer ALSO s'il n'est plus en mesure de respecter les obligations prévues au présent article ou en cas de violation constatée.

14. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

14.1 Tous les droits de propriété, y compris les droits d'auteur, brevets, marques ou tout autre droit afférent aux Produits, logiciels ou contenus fournis, demeurent la propriété exclusive du fabricant, du fournisseur, du concédant de licence ou d'ALSO. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable d'ALSO ou du titulaire des droits. Les logiciels fournis

dans le cadre du contrat sont soumis aux conditions de licence applicables.

14.2 Le contrat ne confère au Client aucun droit de propriété intellectuelle. Le Client s'interdit expressément de modifier, copier, reproduire, adapter, désassembler, décompiler, effectuer de l'ingénierie inverse, traduire, sous-louer, ou concéder sous licence les logiciels.Il s'engage à transmettre à ses propres Clients les contrats de licence et documents afférents aux Produits. Il lui est interdit de supprimer ou d'altérer toute mention de droit d'auteur, de marque, de brevet, les numéros de série ou toute autre mention de confidentialité figurant sur ou avec les Produits.

14.3 L'utilisation du nom ou du logo d'ALSO, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable. Cette autorisation peut être refusée ou révoquée à tout moment par ALSO. Cette interdiction s'applique également aux noms et logos des fabricants.

14.4 Le Client est tenu de respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle applicables aux Produits et services électroniques fournis par ALSO, notamment dans le cadre des offres Platform as a Service.

14.5 **Le Client reconnaît qu'ALSO ne saurait être tenue responsable des violations des droits de propriété intellectuelle résultant d'un usage abusifdes Produits et services par le Client**. En cas de réclamation d'un tiers, le Client s'engage à garantir ALSO contre toute action, y compris les frais de défense et d'indemnisation.

15. ABSENCE DE GARANTIE D'ALSO PAR LE CLIENT

15.1 Le Client acquiert et revend les Produits à ses propres Clients en son propre nom, à son propre compte et à ses risques exclusifs. Il n'est en aucun cas autorisé à représenter ALSO ou à agir en son nom auprès de ses Clients ou de tout tiers, , ni à conclure des contrats ou engagements pour le compte d'ALSO. Le Client s'engage à obtenir, préalablement à toute revente, les autorisations nécessaires des fabricants et fournisseurs concernés, à respecter les conditions contractuelles de revente , et à imposer ces obligations à ses propres Clients, le cas échant.

16. RECOURS A LA SOUS-TRAITANCE PAR ALSO

16.1 ALSO se réserve le droit de recourir, à sa seule discrétion, à des tiers, y compris des sous-traitants ou à des collaborateurs, pour l'exécution de ses obligations contractuelles. ALSO demeure néanmoins responsable vis-à-vis du Client de la bonne exécution des prestations et de la vente des Produits. En revanche, lorsque le recours à un tiers est demandé **par le Client, ce dernier assume seul les risques liés à une inexécution ou à une exécution défectueuse pour ledit tiers.**

17. CESSION ET TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS

17.1 Le Client ne peut céder à un tiers, sans l'accord écrit préalable d'ALSO, aucun droit, obligation ou créance résultant du présent contrat, ni procéder à une compensation avec des créances détenues parALSO.

17.2 ALSO peut librement transférer ou céder tout ou partie de ses droits et obligations issus du contrat ainsi que de procéder à tout compensation de créances.

18. ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

18.1 Le Client s'engage à préserver la confidentialité de toutes les informations non publiques ou non librement accessibles, notamment les prix, disponibilités, données ou Produits, remises, marges, configurations, contenus des outils E-Service Solutions, prestations préalables et données à caractère personnel. En cas de doute, toute information doit être considérée comme confidentielle . Cette obligation s'étend aux tiers impliqués (collaborateurs, représentants, prestataires), lesquels doivent être contractuellement tenus à la même confidentialité. Les informations confidentielles ne peuvent être utilisées que dans le cadre de la relation contractuelle avec ALSO et à ne peuvent être divulguées à des tiers sans l'accord préalable, exprès et écrit d'ALSO. Cette obligation perdure après la fin du contrat. Les obligations légales d'information demeurent applicables.

19. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

19.1 ALSO et le Clients'engagent à respecter la légsilation applicable en matière de protection des données personnelles, notammeent la loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD) et ses ordonnances d'application ainsi que, le cas échéant, le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

19.2 ALSO publie sa politique de traitement des données personnelles sur le site https://www.also.ch/ec/cms5/de_6110/6110/legal/datenschutzerklaerung/index.jsp.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la déclaration de protection des données et, lorsque la loi l'exige, avoir informé ses propres Clients ou obtenu leur consentement valable.

19.3 Le Client est tenu de mettre en place des règles appropriées de protection des données dans ses relations contractuelles avec des tiers, y compris avec ses Clients finaux. Il lui incombe d'informer les personnes concernés du traitement, de l'enregistrement et de la transmission de leurs données, y compris, le cas échéant, du traitement effectué par ALSO. Lorsque la législation l'exige, le Client doit obtenir les consentements nécessaires et être en mesure de les fournir à ALSO sur demande.

19.4 Le Client autorise ALSO à traiter, conformément aux lois applicables en matière de protection des données, toutes les données le concernant obtenues dans le cadre ou à l'occasion de la relation commerciale, qu'elles proviennent du Client ou de tiers.

19.5 Le Client reconnaît qu'afin d'exécuter ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre de projets impliquant des Clients finaux et des fournisseurs, ALSO peut transmettre à ces derniers des informations détaillées telles que les Produits concernés, les quantités, les volumes d'affaires ainsi que les noms et coordonnées du Client (Sell-Out-Reporting).

19.6 Le Client accepte qu'ALSO puisse transmettre ses données au sein du Groupe ALSO ainsi qu'à des tiers, à des fins d'exécution contractuelle, d'évaluation du comportement de paiement, de décisions de crédit ou de recouvrement. Cette transmission peut inclure des transferts transfrontaliers, si ALSO le juge nécessaire.

20. EXPORTATION

20.1 Le Client s'engage à respecter l'ensemble des réglementations nationales et internationales applicables à l'exportation et au contrôle des exportations, y compris, les sanctions générales, sectorielles, ou individuelles (liste des sanctions de l'ONU, , Specially Designated Nationals List du US Office of Foreign Assets Control, OFAC, listes des personnes physiques et entités désignées par l'UE). Il lui appartient de s'informer, de respecter ces dispositions et d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes avant toute exportation ou réexportations de biens (marchandises, logiciels, technologie, services). Toute revente à des tiers y compris au sein du groupe du Client,, nécessite la transmission des conditions d'autorisation d'exportation et des données pertinentes. En cas de manquement, le Client indemnisera intégralement ALSO , y compris les frais juridiques.

20.3 Interdiction de réexportation vers la Russie et la Biélorussie

a) Le Client s'interdit de vendre, exporter ou réexporter, directement ou indirectement, des biens soumis à l'article 12g du Règlement (UE) n° 833/2014 et Art. 10a et 14f de l'ordonnance sur les mesures d'embargo décidées par la Suisse- vers la Russie ou la Biélorussie ou pour une utilisation dans ces pays. Il s'interdit également de fournir toute assistance technique ou services connexe à des entités ou personnes situés dans ces pays. https://EUsanctions.integrity-line.com

b) Le Client s'engage à prévenir toute tentative de contournement de cette interdiction par des tiers dans la chaîne commerciale, y compris les revendeurs.

c) Le Client mettra en place un mécanisme de surveillance adapté pour détecter de tels comportements..

d) Toute violation constitue un manquement substantiel autorisant ALSO à : (i) la résiliation du contrat ; et (ii)à réclamer une pénalité équivalente à 20 % de la valeur du contrat ou du prix des biens exportés, selon le montant le plus élevé.

e) Le Client informera immédiatement ALSO de toute difficulté d'application de cet article,. Le Client met à la disposition d'ALSO les informations relatives au respect des obligations visées aux paragraphes (a), (b) et (c) dans un délai de deux semaines à compter de la simple demande de ces informations.

20.3 En cas de soupçon de non conformité contractuelle par le Client ou par ALSO, le Client s'engage à en informer immédiatement ALSO par e-mail à l'adresse: compliance@also.com et export-management-ch@also.com.

21. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET PRATIQUES INTERDITES

21.1 Le Client garantit qu'il ne commettra, n'autorisera, ni ne tolèrera aucune pratique assimilable à de la corruption au sens du droit applicable - tel que le Code pénal suisse, la Loi fédérale contre la concurrence déloyale et la Loi suisse sur les cartels, ainsi que toute autre législation pertinente. Sont notamment considérées comme de telles pratiques la tentative de corruption ou la corruption effective,

l'influence directe ou indirecte sur un agent public ou sur un parti politique, ainsi que la participation à un tel acte afin d'obtenir ou de conserver des avantages pour eux ou pour ALSO.

21.2 Les représentants et les collaborateurs du Client et d'ALSO sont tenus de signaler immédiatement ALSO de toute violation par e-mail à l'adresse compliance@also.com .

21.3 Tout manquement fautif aux obligations de cet article 21 autorise ALSO, à résilier immédiatement et sans préavis ni indemnité, le contrat. . ALSO se réserve le droit supplémentaire d'exiger la réparation de tout autre dommage éventuel.

22. DURABILITE & ESG (ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE)

22.1 ALSO attend du Client qu'il applique de manière transparente les normes les plus élevées en matière de diligence et de durabilité, conformément aux présentes CGV et à la législation applicable. Cela inclut notamment: les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, le Guide de diligence raisonnable pour une conduite responsable des affaires de l'OCDE, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Conventions n° 138 et 182 de l'OIT et de l'Outil d'orientation pour les entreprises concernant le travail des enfants de l'OIT-IOE.

23. RÉSERVE DE PROPRIETE

23.1 Les Produits livrés par ALSO demeurent la propriété exclusive d'ALSO jusqu'au paiement intégral du prix d'achat convenu contractuellement. A ce titre, ALSO est autorisée à inscrire une réserve de propriété dans le registre compétent du lieu de situation des Produits.

23.2 Tout Produit ou équipement mis à disposition par ALSO à titre de location ou de prêt, reste la propriété d'ALSO pendant toute la durée de mise à disposition. Le Client s'interdit de grever ces biens de droits quelconques. Le Client s'engage à les entretenir, à en faire un usage diligent,à lesassurer et les protéger contre tous risque usuel.

23.3 En cas de saisie, rétention ou confiscation, le Client s'engage à informer immédiatement ALSO et à notifier aux autorités compétentes qu'ALSO est le propriétaire des biens. En cas d'interruption de la prestation, le Client devra restituer les Produits en bon état et dans le délai fixé par ALSO. A défaut, ALSO se réserve le droit de facturer lesdits Produits. Le Client s'engage à effacer de manière complète et irréversible toutes les données enregistrées sur les Produits avant leur restitution.

23.4 Tout droit de rétention du Client sur les Produits d'ALSO est expressément exclu.

23.5 Si, avant le transfert de propriété, le Client devient insolvable ou si ALSO a des raisons sérieuses de le craindre, ALSO pourra, à condition que les Produits n'aient pas encore été revendus ou intégrés de manière irréversible dans un autre bien, , exiger leur restitution immédiate. A cette fin, le Client accorde à ALSO, à ses représentants et employés, un droit d'accès irrévocable à tout local où les Produits sont entreposés afin de les inspecter et/ou de les récupérer.

24. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES

24.1 ALSO se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les modifications prennent effet dès leur communication au Client, sauf disposition contraire.

25. CLAUSE DE SAUVEGARDE

25.1 Si une disposition des présentes CGV ou des contrats qui en découlent devait être déclarée invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions.

26. FORCE MAJEURE

26.1 ALSO ne saurait être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations contractuelles en cas de force majeure, c'est à dire d'événements échappant à son contrôle raisonnable, tels que Décisions gouvernementales,, incendies, inondations, tempêtes, les explosions, les émeutes, les catastrophes naturelles, guerres, actes de terrorisme, sabotages, troubles civils, épidémies, les pandémies, défaillance de l'hébergeur web, défaillance du fournisseur d'accès Internet, panne de services informatiques, défaillance des installations de communication, pénurie de matières premières ou d'énergie, conflits sociaux, ou toute autre perturbation de la chaîne d'approvisionnement. En pareil cas, ALSO est autorisée à prolonger les délais de livraison ou à résilier le contrat, sans indemnité pour le Client.

26.2 A toutes fins utiles, un changement de situation économique ou financière ne constitue pas un cas de force majeure.

27. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

27.1 Les relations contractuelles entre les parties, y compris les présentes CGV, sont exclusivement régies par le droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de conflits de lois et des conventions internationales, telles que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne) et de la Convention de La Haye, ainsi que par le droit international privé. Le for exclusif est le siège social d'ALSO, sans préjudice du droit d'ALSO d'agir devant tout autre juridiction compétente. Les fors impératifs prescrits par la loi demeurent réservés.

28. DISPOSITIONS DIVERSES

28.1 Lorsque le contrat ou toute communication exige la forme écrite, l'utilisation de services de signature électronique reconnus par ALSO est réputée satisfaire à cette exigence, sauf stipulation contraire.

28.2 Les présentes conditions générales peuvent être fournies dans une autre langue que l'anglais. En cas de divergence d'interprétation, la version anglaise prévaut.